

TRAVAILLER AVEC... Le groupe SOS

Piloté par l'entreprise sociale, le programme « 1 000 cafés » permet l'ouverture ou la réouverture d'établissements dans les communes de moins de 3 500 habitants. PAR BRUNO LEPRAT



■ Ligron a retrouvé son café en juillet 2020

En septembre 2019, Ligron (Sarthe, 505 hab.) envoie sa candidature à 1 000 cafés. Son maire, Philippe Biaud, en a entendu parler par *Maire info* et le rattachement du dispositif à l'agenda rural le rassure. En novembre, son dossier est accepté, le village répondant aux critères d'éligibilité : un café menacé – 3 gérants depuis 2014, une dernière fermeture en 2019 – et une population ayant souhaité à 75 %, lors d'un sondage, le voir ré-ouvrir. À la suite de la candidature de la commune, « 1 000 cafés » vient sur place, demande des travaux et trouve un gérant. La mairie est invitée à lui faire payer un loyer modéré sur le café et le logement dont elle est propriétaire. En juillet 2020, le café – qui fait épicerie-restaurant – est inauguré. Depuis, il « monte en puissance ». « Le partenariat a été sain, assure Philippe Biaud. L'ancrage du programme dans un groupe d'économie sociale et solidaire est rassurant. Si cela avait été l'État, je n'aurais pas été autant en confiance. »



SOPHIE LE GAL, directrice du programme 1 000 cafés

« Les maires forment, avec les gérants et nous, le trio qui fonde la réussite d'un projet de création ou de reprise de café. Nous encourageons les mairies à candidater sur notre site et, si besoin, nous les aidons à ajuster leur dossier. Mais leur engagement ne servira à rien s'il n'y a pas, corrélativement, un engagement de leurs administrés. Le café – s'il a fermé – leur manque-t-il? Le fréquenteront-ils durablement? Adopteront-ils ses nouveaux services? Si nous ne sentons pas une mobilisation « citoyenne », nous ne prenons pas le risque d'accompagner un maire. »

MISSIONS « Un petit café, Monsieur (ou Madame) le maire? » – la formule fait sourire, mais blesse aussi. Car nombre de villages ont perdu leur café-restaurant – quand il n'y en avait pas plusieurs. C'est là qu'intervient le Groupe SOS. Cet acteur a en effet proposé au gouvernement d'intégrer le programme « 1 000 cafés » dans le cadre du lancement par l'État de l'agenda rural, en 2019. L'idée? Redonner à 1 000 villages de moins de 3 500 hab., d'ici fin 2022, le bistrot, doté d'une licence IV, qui faisait leur animation (la loi « engagement et proximité » de décembre 2019 permet désormais la création de licences IV, jusqu'à fin décembre 2022, dans les communes de moins de 3 500 hab. n'en disposant pas lors de la publication de la loi). Les communes remplissent un dossier de candidature porté par le maire. L'opérateur (groupe SOS) sélectionne les projets en étudiant notamment le potentiel

de rentabilité. Relais de poste, accès à internet, dépôt de pain, etc., l'établissement doit aussi proposer d'emblée, ou un peu plus tard, des services. Pour les communes éligibles à la création d'une licence IV, l'ouverture d'un café demeure possible en dehors de ce programme.

ORGANISATION La mise en œuvre du programme (10 ouvertures à ce jour) repose sur une dizaine de salariés. Un site internet permet de postuler et, si la commune est retenue par l'équipe « 1 000 cafés », elle lui désigne un interlocuteur régional chargé du suivi du dossier. « C'est sérieux, constate le maire de Ligron (lire ci-contre). L'équipe répond à nos questions et, si besoin, envoie des experts en immobilier ou en comptabilité. » Les services transversaux du groupe SOS appuient l'équipe « 1 000 cafés ». Le programme est soutenu financièrement par l'Agence nationale de la cohésion des territoires. « Notre but est de réanimer les villages, via la mise en place d'un modèle économique viable pour chaque établissement », commente Sophie Le Gal, directrice (lire ci-contre). Départements et régions peuvent aussi soutenir le projet.

ACTIONS « 1 000 cafés » repose sur l'exploitation commerciale du café, que le groupe SOS supervise. Deux volets impliquent le maire : la mobilisation des habitants et l'immobilier car la commune met souvent à disposition des locaux dont elle est propriétaire, moyennant un loyer « raisonnable » demandé au gérant. Le groupe SOS trouve le gérant du café qu'il forme en partenariat avec l'Union des métiers de l'hôtellerie. Il le suit, et lui fait profiter d'avantages auprès d'entreprises partenaires du programme. Selon « 1 000 cafés », 40 maires sont, à ce jour, accompagnés. ●

CONTACT.

contact@1000cafes.org et
www.1000cafes.org
Candidater :
www.1000cafes.org/participez/